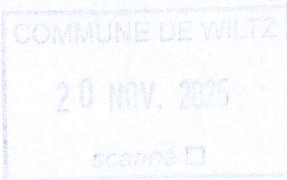


NATURPARK
ÖEWERSAUER



Maison du Parc
15 rue de Lultzhausen
L-9650 Esch-sur-Sûre
Tél. 89 93 311 Fax 89 95 20
Email : info@naturpark-sure.lu
Internet : <http://www.naturpark-sure.lu>

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à une réunion du comité « Naturpark Öewersauer » qui aura lieu le

vendredi, 5 décembre 2025 à 10.00 heures
À la Maison du Parc à Esch-sur-Sûre, 15, rue de Lultzhausen

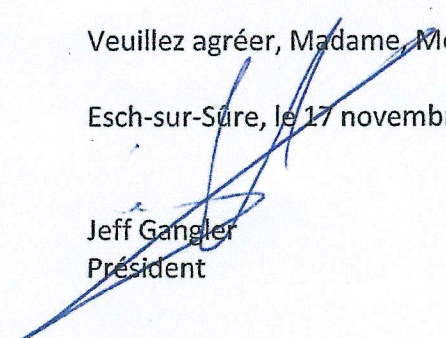
Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

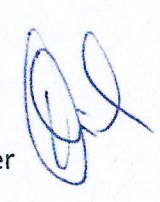
1. Approbation du rapport de la séance du comité du 13 novembre 2025 ;
2. Approbation de la liste des membres du comité de Pilotage « COPIL Vivre- ensemble interculturel » ;
3. Approbation de la liste des tarifs 2026 ;
4. Projets en cours ;
5. Droit d'initiative.

En cas d'empêchement nous vous prions d'informer l'administration du syndicat (Tél. 89 93 31 1 ou par Mail tessy.weiler@naturpark-sure.lu)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Esch-sur-Sûre, le 17 novembre 2025


Jeff Gangler
Président


Tessy Weiler
Secrétaire

Extrait de la loi communale du 13.12.1988

Art.18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisièmes convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.